



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 1008-09-13**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 1008-9-13 intitulé : *Règlement modifiant de nouveau le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 19 décembre 2018.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier